



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE LANDES OCEANES**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation de supports de communication dans le cadre de  
l'opération de la ZAC « Sparben » à Tosse**

**Le Président du Syndicat Mixte Landes Océanes,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 7 octobre 2014 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de l'ensemble des études opérationnelles à réaliser dans le cadre du projet du pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse, ensemble les avenants en date des 12 octobre 2016, 19 janvier 2018, 16 janvier 2019, 1<sup>er</sup> octobre 2020 et du 23 août 2022,

VU la proposition de la SATEL en date du 16 janvier 2023,

**DECIDE :**

**Article unique :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire :** SEML HUBICS - 50 allée de Cérès - SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230)
  - **Nature des prestations confiées :** réalisation de supports de communication comprenant une actualisation du plan du projet annoté en 3D, en fonction des modifications de projet, et la réalisation d'une séquence vidéo pour la communication/concertation autour du projet (démarche BIM Citoyen) d'une durée de 1 mn à 1mn30 environ.
  - **Montant total :** 3 320,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le

7 FEV. 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON